

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 10 Juin 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – P. FREON – G. MICHELY – JP DESLIAS - P. ORMECHE -- S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO -- E. PILLARD-CLEMENTEL --- P. BERTON - C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à MH. AUBINEAU - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à K. GAI - J.F. CESSAC donne pouvoir à JP DESLIAS - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD donne pouvoir à JL. LEVESQUE - S.- DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Frédéric GUIRAO

OBJET : POINT D'ACCUEIL AU BAIN DES DAMES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Station du Bain des Dames est labélisée Sports Nature par le Département de la Charente ;

CONSIDERANT que le site de plein air du Bain des Dames en bordure du fleuve Charente figure parmi l'un des principaux lieux d'accueil touristique du territoire ;

CONSIDERANT que ce lieu historique, situé en plein cœur de la Vallée de la Charente, qui bénéficie d'une forte notoriété locale, est traversé par la Flow Vélo qui relie Thiviers à l'Île d'Aix, et comprend de nombreux équipements et services et propose de nombreuses activités ;

CONSIDERANT la volonté commune de la Commune, du Département, de l'Office de Tourisme de Grand Cognac et de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac de poursuivre le développement du site, notamment par la création d'une mission d'accueil et de diffusion de l'information ;

CONSIDERANT que les principaux enjeux du projet consistent à :

- Améliorer l'hospitalité touristique du site, de la Commune et de la bulle d'offres Vallée de la Charente ;
- Qualifier les équipements, services et activités proposés sur le site labellisé « Station sports nature » ;
- Renforcer l'attractivité du site, de la Commune et de la bulle d'offres Vallée de la Charente et favoriser les retombées économiques locales.

CONSIDERANT que ces enjeux se déclinent en objectifs plus opérationnels :

- Concevoir un espace d'accueil attractif, fonctionnel, sécurisé et déplaçable ;
- Assurer l'accueil, la collecte et la diffusion de l'information aux horaires d'affluence durant la saison estivale 2022 ;
- Cartographier le site et améliorer la signalétique pour optimiser les flux dans le site et vers le centre-bourg ;
- Proposer de nouveaux services à destination des usagers.

CONSIDERANT que la Ville de Châteauneuf va recruter un agent sur un emploi saisonnier pour assurer l'accueil et la diffusion de l'information au Bain des Dames pour la saison estivale 2022 ;

Il convient de formaliser ce partenariat entre la Commune et l'Office de tourisme de Grand Cognac *Destination Cognac* par une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR** :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat dont le projet figure en annexe avec l'Office de tourisme de Grand Cognac *Destination Cognac*

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE